

## Chef des chronométrateurs, Chef des juges de virage, Juge d'arrivée

Nom et prénom: \_\_\_\_\_

*Pour certaines questions plusieurs réponses peuvent être justes. Il est même possible que toutes les réponses ci-après soient à cocher comme valables.*

1. Quels devoirs accomplissent les chronométrateurs?

- a. Ils prennent le temps du nageur à la ligne d'eau qui leur a été attribuée, ceci avec un chronomètre digital.
- b. Ils officient en même temps comme juge de virage côté arrivée.
- c. Ils annoncent les temps au juge-arbitre.
- d. Lors du toucher final, ils déclenchent, en pressant sur le bouton, un chronomètre semi-automatique, si une telle installation est utilisée.
- e. Ils notent quel rang a obtenu le nageur de leur ligne d'eau.

2. Quels devoirs remplit le chef des chronométrateurs?

- a. Il annonce au starter que les chronométrateurs sont prêts.
- b. Il prend toujours le temps du nageur à la ligne d'eau no 1.
- c. Il fait en sorte à ce qu'à l'épreuve du 1500m libre, les temps intermédiaires soient mesurés au 800m.
- d. Il fait en sorte à ce que le temps du premier partant d'un relais soit pris.
- e. Il se positionne si possible sur un podium.
- f. En cas de chronométrage avec des plaques de touche ou semi-automatique, il recueille, sur demande du chef du chronométrage, auprès des chronométrateurs les temps pris avec des chronomètres digitaux.

3. Le règlement 7.3.2 (annexe 10) prévoit que le chef des chronométrateurs effectue le contrôle des chronomètres digitaux avec les chronométrateurs.

- a. Les chronomètres devraient être stockés au lieu de la compétition au moins un jour avant le contrôle.
- b. Les chronomètres devraient être stockés au lieu de la compétition au moins 1 heure avant le contrôle.
- c. Lors du contrôle, au moins deux chronomètres de plus qu'effectivement nécessaires pour la compétition doivent être testés.
- d. Le contrôle des chronomètres doit durer au moins quinze minutes.
- e. Le contrôle des chronomètres doit durer au moins dix minutes.
- f. Le contrôle des chronomètres doit durer au moins cinq minutes.
- g. Les temps mesurés des chronomètres à la fin du contrôle doivent se situer dans les 8/10e de seconde. Les chronomètres qui dépassent cette marge ne doivent pas être utilisés.
- h. Les temps mesurés des chronomètres à la fin du contrôle doivent se situer dans les 4/10e de seconde. Les chronomètres qui dépassent cette marge ne doivent pas être utilisés.

4. Quelles sont les conditions pour que les temps du premier partant d'un relais soient pris par le chronométrateur?

- a. Quand le nageur le demande au chronométrateur.
- b. Toujours.
- c. Quand le chef des chronométrateurs l'ordonne assez tôt à l'avance.
- d. Quand le chef d'équipe le demande assez tôt à l'avance au juge-arbitre.

5. Dans quelles courses des temps intermédiaires doivent-ils être pris?

- a. Dans des cas particuliers, ordonnés par le chef des chronométrateurs en accord avec le juge-arbitre.
- b. Des temps intermédiaires sont pris tous les 100 m si un entraîneur l'exige.
- c. En principe des temps intermédiaires ne sont pas pris, ceci donnerait trop de travail aux chronométrateurs.
- d. Des temps intermédiaires sont pris lors des courses de 800 m et de 1500 m.
- e. Lors des épreuves de relais, les temps intermédiaires du premier nageur sont toujours pris.

6. Qui remplit la fiche de communication concernant une infraction aux règles au virage, côté virage ?

- a. Le juge de virage, après consultation du chef des juges de virage ou du juge de style.
- b. Le chef des juges de virage, après examen de l'irrégularité constatée par le juge de virage.
- c. Le juge de style ayant constaté l'irrégularité, après consultation du chef des juges de virage.
- d. Le remplaçant du juge-arbitre, après examen de l'irrégularité constatée par le juge de virage.

7. Lors de quelles courses les deux dernières longueurs de bassin sont-elles annoncées au nageur avec une cloche ou un sifflet ?

- a. 400 m nage libre.
- b. 400 m 4-nages.
- c. 800 m nage libre.
- e. 1500 m nage libre.

- 
8. Pour combien de couloirs de nage un juge de virage devrait-il être engagé ?
- a. Pour 1 – 2 couloirs.
  - b. Pour 2 couloirs.
  - c. Pour 2 – 3 couloirs.
  - d. Suivant la situation et les juges à disposition.
9. Les règles de la FINA prescrivent que lors du virage en nage libre, le mur sera touché comme suit (une seule réponse est valable)
- a. Avec une main.
  - b. Avec une main et avec les pieds.
  - c. Avec n'importe quelle partie du corps.
10. Parmi les dispositions suivantes, lesquelles sont valables lors du toucher à l'arrivée ?
- a. En brasse, il n'est pas nécessaire que les coudes soient dans l'eau en touchant le mur à l'arrivée.
  - b. En brasse et en dauphin, le toucher à l'arrivée doit s'effectuer simultanément avec les deux mains sur le même niveau.
  - c. En dauphin, les bras doivent être ramenés au-dessus de l'eau même avant le toucher du mur.
  - d. En dauphin: la dernière traction avant le toucher d'arrivée peut aussi être effectuée en brasse.
  - e. En nage libre, le toucher à l'arrivée doit s'effectuer avec une main.
  - f. En dos, le toucher à l'arrivée doit s'effectuer en position dorsale.
11. Lors du virage d'une course en dos, un nageur se met en position ventrale, effectue des battements de jambes et effectue ensuite une traction de bras pour entamer un virage culbute. Quel est le comportement du juge de virage ?
- a. Il ne fait rien, car rien n'est contraire au règlement.
  - b. Il annonce son observation au chef des juges de virage.
  - c. Il remplit une fiche de communication et la fait parvenir au juge-arbitre.
12. Un nageur de dos est complètement immergé lors du toucher à l'arrivée. Est-ce permis ?
- a. Oui
  - b. Non
13. Quelles sont les tâches supplémentaires des chronométreurs?
- a. Le contrôle de la tenue vestimentaire. Il n'autorise pas le départ de nageurs portant un maillot de bain non-conforme aux prescriptions.
  - b. Le contrôle de la position du nageur sur le plot de départ.
  - c. Le contrôle des prises des relais.
  - d. Le contrôle des mouvements de natation après le départ jusqu'à l'émersion de l'eau.
  - e. Le contrôle de la position des doigts de pied lors du départ en dos.
14. Dans quelles circonstances des juges d'arrivée doivent-ils être engagés?
- a. Lors du chronométrage manuel avec un chronométreur par couloir de nage.
  - b. Lors du chronométrage manuel avec trois chronométreurs par couloir de nage.
  - c. Lors de toutes les courses avec chronométrages automatique et manuel.
15. Quels sont les devoirs du chef des juges d'arrivée?
- a. Il officie comme juge d'arrivée.
  - b. Il contrôle le départ.
  - c. Il établit l'ordre d'arrivée officiel basé sur les feuilles d'annonce des juges d'arrivée.
  - d. Il remet au chef du chronométrage une feuille d'annonce avec l'ordre d'arrivée décidé.